



MUNICIPALITÉ
DE
BALLENS

Préavis n° 02/2023
de la Municipalité au Conseil général

Dicastère : Bâtiments

Aménagement de la cuisine de l'auberge

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

1. PRÉAMBULE

Datant de 1987, une réflexion a été engagée pour la rénovation complète de la cuisine de notre auberge communale. Une première estimation d'un cuisiniste se montant à presque un demi-million de francs a refroidi certaines ardeurs. Une discussion avec notre aubergiste a donc eu lieu afin de préciser ses besoins pour pouvoir travailler correctement pendant encore quelques années.

2. PRÉSENTATION DU PRÉAVIS

L'idée est d'aménager la partie de la cuisine située contre le mur adjacent avec la salle à manger. Il est effectivement difficile actuellement de travailler à deux (pizzaiolo et cuisinier) dans cet espace. Après examen des solutions proposées, la Municipalité a retenu les options suivantes.

Le plan de travail sera déplacé sur la gauche, tout au fond. Ses tiroirs étant en mauvais état, la table réfrigérée existante fera l'objet d'un remplacement.

L'espace obtenu servira à installer une table réfrigérée supplémentaire spécialement adaptée pour la confection des pizzas (à côté du four), ainsi qu'une « saladette à pizza » comprenant 8 bacs pour les ingrédients.

Ces deux tables seront raccordées au compresseur existant au sous-sol de l'auberge. Les avantages étant la durabilité des appareils et cela permet d'éviter que les graisses et la chaleur de la cuisine ne saturent le condenseur.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

- Démontage du plateau
- Récupération du gaz réfrigérant au réservoir
- Déconnexion électrique et frigorifique de la table
- Démontage et évacuation de l'ancien frigo
- Pose des nouvelles tables
- Mise à niveau
- Raccordement de l'écoulement
- Raccordements électrique et frigorifique
- Adaptation de toutes les conduites
- Mise en service et tests

4. ASPECTS FINANCIERS

Le devis général a été établi sur la base de soumissions rentrées.

Le prix des travaux s'établit comme suit :

Remplacement de la table réfrigérée existante	CHF	6'690.00
Installation d'une table réfrigérée supplémentaire à pizza	CHF	6'790.00
Saladette à pizza	CHF	2'790.00
Plan de travail en inox 2900 x 700 mm avec remontée arrière 100 mm	CHF	1'695.00
Meuble en inox sur pieds 1000 mm	CHF	1'570.00
Meuble en inox sur pieds 400 mm	CHF	990.00
Meuble en inox avec tiroirs	CHF	1'440.00
Plinthe en inox 4700 mm	CHF	1'230.00
Livraison et installation du plan, des meubles inox et de la plinthe	CHF	500.00
Menuiserie et réserve pour imprévus	CHF	3'320.00
Sous-total		27'015.00
Remises (12% sur tables, 20% sur plan de travail et inox)	-	3'338.00
Total		23'677.00
	TVA 7.70%	1'823.00
TOTAL GÉNÉRAL		25'500.00

12. FINANCEMENT

Ce crédit de CHF 25'500.- sera couvert par la trésorerie courante.

* * *

En conclusion, fondé sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

le Conseil général de Ballens,

- vu le préavis municipal N° 02/2023 ;
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les aménagements de la cuisine de l'auberge pour un coût de CHF 25'500.—**
- **de financer ces travaux par la trésorerie courante.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 mars 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

C. Croisier

La Secrétaire :

G. Neuenschwander

Préavis présenté en séance du Conseil général du 26 avril 2023